



Information des usagers

Pays de Montbéliard Agglomération

Les bons gestes pour réduire ses déchets

Comment utiliser le bac jaune, le bac « gris », les composteurs, les biobornes, etc. ?

Objectif de réduction : - 38 % d'ordures ménagères

QUE CONTIENT LA POUBELLE MOYENNE INCINÉRÉE POUR UN HABITANT DU PAYS DE MONTBÉLIARD ?

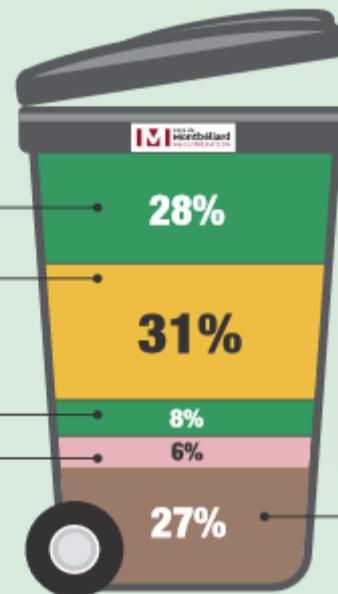
**Trions
encore plus !**
Objectif 30% d'ordures
ménagères en moins

DÉCHETS PUTRESCIBLES
À déposer dans les biobornes
ou dans votre composteur

EMBALLAGES ET PAPIERS
À déposer dans le bac jaune
ou dans les points recyclage

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

DÉCHETS DESTINÉS
AUX DÉCHÈTERIES



73%
des ordures
ménagères
pourraient
être évités

DÉCHETS RÉSIDUELS

Achetons mieux, jetons moins et mieux !

Pourquoi réduire les déchets à la source ?

La quantité de déchets a doublé en 40 ans !

Un produit génère du CO₂ et consomme de l'énergie et des matières pour
Fabrication / Consommation / Traitement

J'ÉVITE LES
EMBALLAGES
SUPERFLUS

et j'achète des
PRODUITS DURABLES,
plutôt que jetables.



JE COMPOSTE MES
DECHETS DE CUISINE

C'est beaucoup moins pour la
poubelle, et donc moins pour
l'usine d'incinération !

JE CHASSE LE
GASPILLAGE

Trop d'aliments
partent à la poubelle
du fait d'une mauvaise
gestion des quantités
ou des dates limite de
consommation...



JE DONNE

aux associations
comme **EMMAÛS**,
ENVIE, **LE SECOURS
CATHOLIQUE...** Je
peux aussi troquer ou
vendre d'occasion.



JE BOIS L'EAU DU
ROBINET

J'évite ainsi de générer
des déchets avec les
bouteilles vides.

Trois principes en or :

- 1) éviter d'acheter
- 2) éviter de jeter
- 3) recycler autant que possible



***Tout part du geste de
TRI...***

OBJECTIF RÉDUCTION DES DÉCHETS

Moins de déchets
dans ma poubelle,
c'est possible !

MÉMO TRI

EMBALLAGES PLASTIQUES, MÉTAL, BRIQUES ALIMENTAIRES

À DÉPOSER EN VRAC SANS LES IMBRIQUER,
BIEN VIDÉS, NE PAS LAVER, LAISSER
LES BOUCHONS EN PLASTIQUE.



OBJETS EN PLASTIQUE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

TOUS LES PAPIERS

LAISSER LES AGRAFES, LES SPIRALES
ET LES COUVERTURES PLASTIFIÉES.
FILM PLASTIQUE À DÉTACHER DES REVUES.



MOUCHOIRS EN PAPIER OU ESSUIE-TOUT À DÉPOSER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

EMBALLAGES CARTON

EN VRAC SANS LES IMBRIQUER.



GROS CARTONS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

EMBALLAGES VERRE

POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES.



AMPOULE ET VERRE DE VAISSELLE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES

BIODÉCHETS : DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

COMPOSTEUR
INDIVIDUEL :
épluchures, restes
de repas sauf viande et
poisson, déchets de jardin.

BIOBORNE :
épluchures, restes de
repas y compris viande
et poisson [dispositif en
cours de déploiement].



COMPOSTEUR
INDIVIDUEL



BIOBORNE



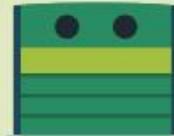
NOUVEAU ! BAC JAUNE

EN VRAC
PAS EN SAC



saut POINT RECYCLAGE
existant en secteur
d'habitat dense

POINT RECYCLAGE



Contenu bacs jaunes retrié par
le SYTEVOM (70) puis recyclage
en France et Europe

Papiers cartons des points R
maintenus et des déchèteries
retriés par EMMAÜS puis
recyclage dans les Vosges et
le Doubs

Verre centralisé sur le quai de
transfert de Voujeaucourt puis tri
dans les Vosges

Biodéchets des biobornes
valorisés en Alsace

LES BONS RÉFLEXES

► POUR TOUTES QUESTIONS,
CONSULTEZ LE SITE :

 AGGLO-MONTBELIARD.FR
► RUBRIQUE DÉCHETS

VOUS POUVEZ AUSSI

Nous appeler au  03 81 31 84 99

Consulter l'application
"Guide du tri" Citeo
pour trier avec soin



UTILISEZ NOS DÉCHÈTERIES !

ACCÈS RÉSERVÉ AUX HABITANTS DE PAYS DE MONTBELIARD
AGGLOMÉRATION DÉTENTEURS DE LA CARTE D'ACCÈS



ENCOMBRANTS



MOBILIER



DEEE



PRODUITS TOXIQUES



HUILES DE VIDANGE



PNEUMATIQUES



VÉLOS



MÉTAUX



CARTONS



PAPERS



PALETTES



BOIS



DÉCHETS VERTS



DÉLAIS / GRABATS



POLYSTYRÈNE BLANC



HUILES DE FRITURES



BATTERIES



LAMPES



PILES ET ACCUMULATEURS



TEXTILES

COLOMBIER-FONTAINE RUE DE SAINT-MAURICE
MONTBELIARD LA CHIFFOGNE BD DU 21^e BAT. DE CHASSEURS A PIED
PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS ROUTE DE DAMBELIN
SELONCOURT ROUTE DE BONDEVAL
VIEUX-CHARMONT ROUTE DE BROGNARD (A36, SORTIE 10 BROGNARD)
VOUJEAUCOURT RUE DE LA CHARMOTTE (PRÈS DE LA CTPM)

Les horaires sont
disponibles sur
agglo-montbeliard.fr

DÉPÔT EN MAGASIN

BORNES LIBRE ACCÈS

PILES, BATTERIES, AMPOULES,
NÉONS, CARTOUCHES D'ENCRE



DÉPÔT DANS LES BORNES À TEXTILES

VÊTEMENTS, LINGES,
CHAUSSURES, MAROQUINERIE

• Même usés ! • Articles propres et secs en sacs



1 Ne pas déposer d'articles souillés (peinture, graisse, ...)

DÉPÔT EN PHARMACIE



MÉDICAMENTS



1 DANGER

OBJETS PIQUANTS ET COUPANTS
À RISQUES INFECTIEUX

Aiguilles, seringues, cathéters...



1 Boîtes à aiguilles disponibles gratuitement
dans les pharmacies sur présentation
d'une ordonnance. Après utilisation, boîtes
à rapporter dans un point de collecte.
> Liste sur dastri.fr

LES BONNES GESTES de TRI

Valable pour bacs jaunes et au point recyclage

Déposer uniquement les emballages plastique

Tous les plastiques ne se recyclent pas, seuls les emballages doivent être déposés au point recyclage. Si ce n'est pas un emballage, le déchet est à déposer en déchèterie.

acceptés
uniquement
en
DÉCHÈTERIE



Bien séparer les emballages

Même s'ils sont de même nature ! Par exemple, ne pas emboîter les pots de yaourts. Les agents de tri qui les manipuleront à la main n'ont pas le temps de les séparer et ils partiraient à l'incinération.



BAC JAUNE : JE JETTE MES DECHETS...



EN VRAC

**PAS DE SACS
OPAQUES
DANS VOTRE
BAC JAUNE**

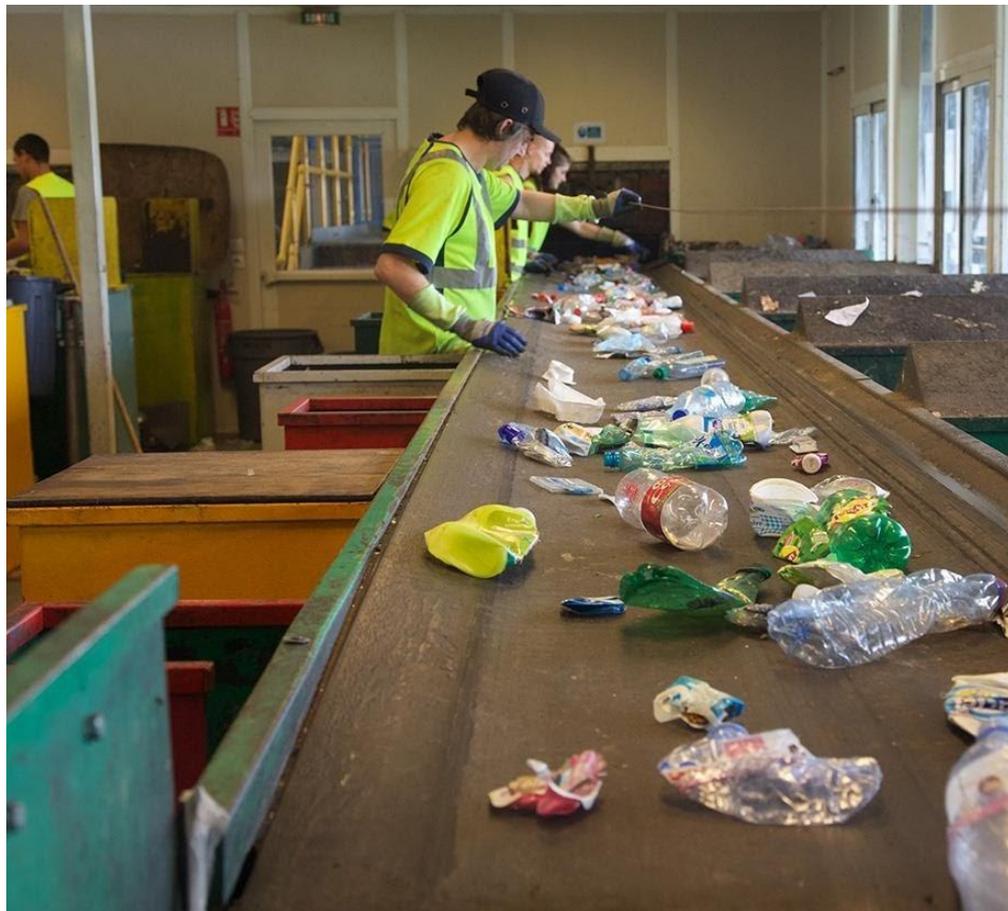


*Et ne pas tapisser
l'intérieur du bac jaune
avec un sac !*



Pourquoi ne faut-il pas imbriquer ou mettre en sac les déchets recyclables ?

- Car ils sont triés à la main par type de matière dans le centre de tri de notre partenaire le SYTEVOM près de Vesoul
- Les agents n'ont pas le temps de séparer les déchets et d'ouvrir des sacs, d'où l'importance de déposer chaque déchet individuellement au bac jaune (ou en point recyclage)



Finies les incertitudes, le tri est simplifié : déposez vos emballages en vrac dans votre bac de tri sans les imbriquer. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

Faut-il écraser les bouteilles et si oui comment ?

Les écraser: oui ou non ?

→ **Si possible, non** - elles seront ainsi plus facilement reconnaissables dans le centre de tri.

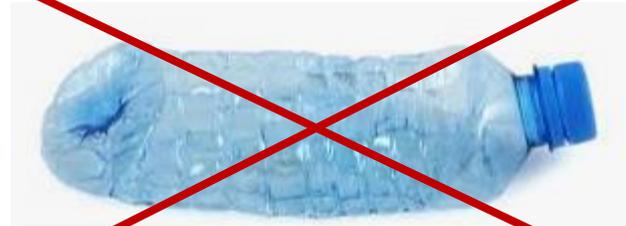
Toutefois vous pouvez les écraser pour gagner de la place – dans ce cas, le faire **sur la hauteur** car si elle trop aplatie elle ne sera pas reconnue comme une bouteille dans les cribles balistiques (risque de confusion avec un corps plat type carton):



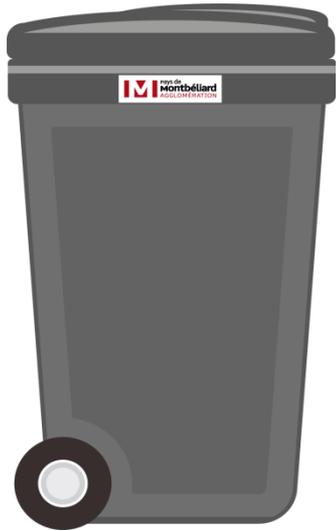
Oui !



Non !



Après tout ce tri, que reste-t-il pour le bac « gris » ?



Ordures ménagères =



Articles d'hygiène,
éponges, lingettes



Petits objets



Mégots, cendres froides,
poussières, balayures, litières

Obligation de mettre les
**ordures ménagères dans un
sac !**
(mais pas pour le bac jaune !)



La question des couches...

Qu'elles soient pour bébés ou pour adultes, les couches ne sont pas recyclables ; elles sont donc **à jeter aux ORDURES MÉNAGÈRES.**



Taille du bac insuffisante :

Si le bac OM attribué d'après la grille de dotation est de taille insuffisante, les familles peuvent demander **un bac plus grand**, mais **il sera facturé** selon la grille tarifaire habituelle.

Ecogeste :

Pourquoi pas essayer les couches lavables, de temps en temps ? Celles-ci ont beaucoup évolué ces dernières années.

Surtout pas dans le bac jaune !



La litière de chats, que puis-je en faire ?

Seule la **litière compostable** peut être valorisée (éviter d'utiliser le compost dans un potager du fait des maladies possibles, sauf si maturation supérieure à 2 ans).



Litière non compostable :

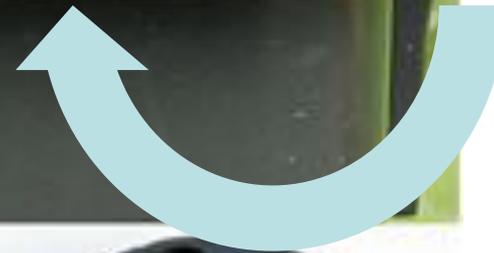
→ **uniquement dans le bac gris (ordures ménagères)**



Comment savoir si mon bac est pucé ?



La puce est sous la collerette



***La valorisation des
BIODÉCHETS :
COMPOSTAGE, BIOBORNES...***



Complémentarité des solutions de valorisation



+ lombricompostage



Complémentarité compostage / biobornes



Viande, poisson ✓
Déchets verts ✗

Biobornes: Processus industriel de méthanisation (*production d'électricité et de chaleur à partir de biogaz*)

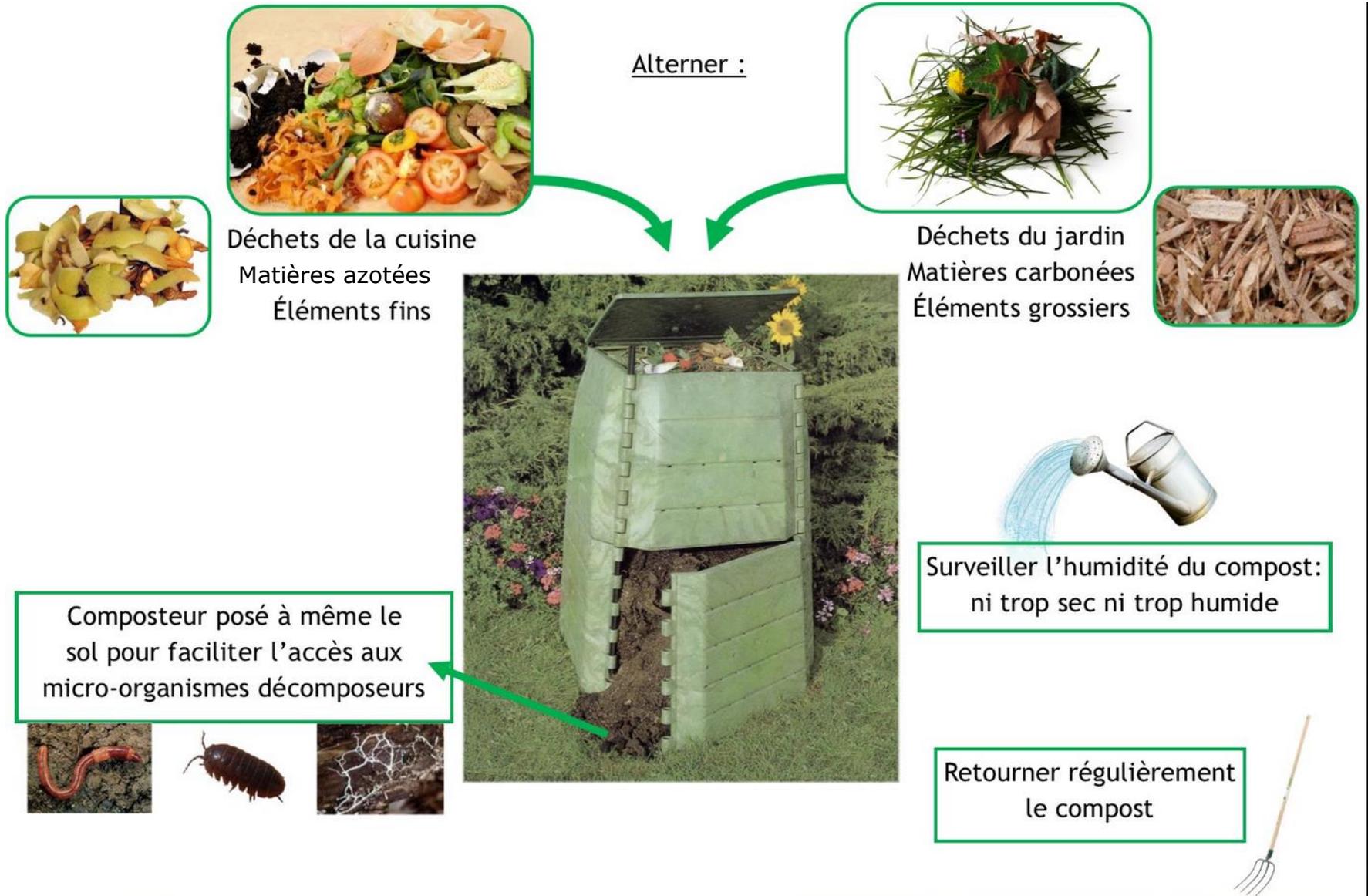
Compostage : Méthode individuelle et naturelle pour retour à la terre



Viande, poisson ✗
Déchets verts ✓



Compostage – les gestes requis



Où acheter votre composteur ?



18€

EN PLASTIQUE
environ 400 litres
18 €



31€

EN BOIS
environ 400 litres
31 €

*Un sac de 20 litres de compost certifié est offert avec chaque composteur.
Possibilité d'acheter un bio seau à 5 €.*

PMA/COMPOSTIÈRE DE VIEUX-CHARMONT

Route de Brognard
25600 VIEUX-CHARMONT
Accès direct par A36 • sortie n° 10

> **Ouvert du lundi au vendredi**
9h-12h / 13h30-17h

Paielement uniquement par carte bleue ou chèque

PMA/DIRECTION DE LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Rue de la Charmotte
(près de la CTPM)
25420 VOUEAUCOURT
Accès direct par A36 • sortie n° 7

> **Sur rendez-vous uniquement**
en appelant le 03 81 31 88 90

Paielement uniquement par carte bleue ou chèque

Conseils personnalisés gratuits sur le compostage : Tél. 03 81 31 87 64 ou 03 81 87 77

+ de 50% du coût est pris en charge par PMA

En vente également:

- 58 € le lombricomposteur
- 5 € le bio-seau
- 50 € le composteur bois collectif (600 L)

CES COMPOSTEURS SONT RÉSERVÉS AUX HABITANTS DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

Utilisation des biobornes

Demandez votre bio-seau !

Pourquoi cette collecte ?

Pour réduire le poids de votre poubelle et vous libérer de déchets potentiellement nauséabonds. Concerne les épluchures, les restes alimentaires (y compris viandes et poissons) et les denrées périmées (sans aucun emballage). Les déchets collectés par ce nouveau dispositif seront traités par méthanisation en Alsace pour produire de la chaleur et de l'électricité. Cette technique est complémentaire du compostage. Le compostage reste à prioriser autant que possible.

Quelles sont les communes concernées ?

Pour toutes les communes de l'agglomération.

À l'exception d'Audincourt et de Valentigney qui seront pourvues au cours de l'année 2023.

Comment procéder ?

1) Je vais chercher mon bio-seau (muni(e) de ma carte d'identité) :

Dates : Jusqu'à fin 2023

Horaires : uniquement les lundi matin (8h30-12h) et mercredi après-midi (13h-16h30)

Lieu : Direction Collectes et traitement des déchets

La Charmotte – 25 420 Voujeaucourt (à côté de la déchèterie)

2) Au moins une fois par semaine, je dépose mes biodéchets dans une bioborne sur un point recyclage équipé. Il n'est pas obligatoire de disposer du bio-seau fourni par PMA pour utiliser les biobornes. N'importe quel contenant pour transporter vos déchets alimentaires peut convenir. Le principal est que vous déposiez vos restes alimentaires dans un sac papier type Kraft, biodégradable, sans aucun emballage ou alors en vrac dans les biobornes. Attention, l'utilisation de sacs en plastique n'est pas possible.

Plus d'informations :

[agglo-montbeliard.fr/rubrique/Compostage et biodéchets](http://agglo-montbeliard.fr/rubrique/Compostage_et_biodéchets)

Tél. 03 81 31 84 99

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h



Des questions ?



Plus d'infos: agglo-montbeliard.fr / Déchets

